



DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ PROPRE AUX RECRUTEMENTS À LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

La présente déclaration de confidentialité s'applique au traitement des données à caractère personnel communiquées par les candidats en réponse aux procédures de sélection/avis de vacance publiés par la Cour des comptes européenne, ainsi que dans le cadre de toute communication échangée avec cette dernière dans ce contexte.

Cette déclaration vise à expliquer comment la Cour compte traiter vos données à caractère personnel et en assurer la confidentialité.

En prenant contact avec la Cour pour l'une ou l'autre des finalités susmentionnées, vous consentez à ce que vos données soient traitées suivant les modalités de la présente déclaration.

Qui est responsable du traitement de vos données?

La fonction de responsable du traitement des données dans le cadre de ce processus est dévolue au directeur des ressources humaines, des finances et des services généraux.

Pourquoi collectons-nous vos données?

Les données sont collectées dans le cadre des procédures de sélection/de vacance d'emploi afin de permettre l'évaluation des mérites de l'ensemble des candidats en vue d'un éventuel recrutement, mais également pour que nous puissions répondre aux questions d'ordre général concernant les recrutements à la Cour.

Vos données à caractère personnel ne seront en aucun cas traitées pour des finalités autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

Quelles règles s'appliquent à l'utilisation de vos données?

Le [règlement \(UE\) 2018/1725](#) du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 établit le cadre juridique régissant le traitement des données à caractère personnel par la Cour.

Les règles relatives au recrutement sont énoncées aux articles 27 à 34 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, ainsi qu'aux articles 12 à 15 et 82 à 84 du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Quelles données à caractère personnel recueillons-nous?

Selon la finalité de leur utilisation, les données suivantes peuvent être demandées aux candidats: le nom, la nationalité, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, un curriculum vitae, une lettre de motivation, une déclaration formelle et toute autre information utile pour la candidature (y compris le grade et le groupe de fonctions pour les fonctionnaires de l'UE).

Qui a accès à vos données et à qui ces dernières sont-elles communiquées?

Les agents de la direction Ressources humaines, finances et services généraux et du cabinet du secrétaire général, ainsi que les membres du comité de sélection concerné, ont accès à vos données. Dans de rares cas, elles peuvent aussi être communiquées aux managers principaux et/ou aux directeurs concernés conformément au principe du «besoin d'en connaître».

Vos données personnelles peuvent être transférées à d'autres destinataires:

- les auditeurs interne et/ou externe;
- au service juridique de la Cour, si un conseil juridique est requis;
- à la direction de la traduction de la Cour, si une traduction est requise;

en cas de réclamation, au délégué à la protection des données de la Cour, au Contrôleur européen de la protection

des données et au Médiateur européen.

Si un avis de vacance d'emploi ou un appel à manifestation d'intérêt prévoient l'établissement d'une liste de réserve, cette liste contenant les noms des candidats retenus sera publiée sur le site web de la Cour (Intranet/Internet).

Comment la Cour protège-t-elle vos données à caractère personnel contre toute utilisation abusive ou tout accès non autorisé?

Vos données sont conservées sur un site externe situé sur le territoire de l'UE, sous le contrôle de la Cour des comptes européenne. Elles sont ainsi protégées par les nombreuses mesures prises pour préserver la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des ressources électroniques de l'institution.

Seul un groupe d'utilisateurs bien déterminé peut accéder aux données à caractère personnel. Les droits d'accès sont accordés selon le principe du «besoin d'en connaître», compte tenu du rôle, de la fonction et des responsabilités de la personne concernée. Ils sont continuellement actualisés en fonction de l'évolution des attributions des agents. Le secrétaire général de la Cour assume la responsabilité globale de l'application des règles régissant les droits d'accès ainsi que du respect de la réglementation relative à la protection des données. Il a toutefois délégué certaines compétences en la matière à différentes entités. La Cour a adopté une politique de sécurité de l'information et emploie un responsable de la sécurité de l'information chargé de veiller à ce que la politique soit dûment mise en œuvre et à ce que l'efficacité des contrôles y afférents soit testée.

Pendant combien de temps conservons-nous vos données?

Vos données à caractère personnel sont stockées tout au long de la procédure de sélection/de vacance d'emploi. À ce délai s'ajoute celui prescrit, à des fins juridiques et d'audit, par la réglementation financière, le statut des fonctionnaires et le traité de l'UE.

La durée de conservation de vos données dépend de la procédure de sélection/de vacance d'emploi. Par exemple, les candidatures spontanées sont conservées pendant deux ans, tandis que celles reçues à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt ou de la publication d'un avis de vacance le sont respectivement pendant deux et dix ans après la fin de la procédure.

La liste de réserve contenant les noms des candidats retenus restera affichée sur le site web (Intranet et/ou Internet) de la Cour jusqu'au terme de sa période de validité.

Les données à caractère personnel collectées dans les formulaires de contact sont supprimées du registre cinq ans après la date de votre demande d'information.

Quels sont vos droits?

Vos droits relatifs à vos données à caractère personnel sont définis aux articles 17 à 24 du règlement (UE) 2018/1725.

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de les faire rectifier dans les meilleurs délais si elles sont inexactes ou incomplètes.

Sous certaines conditions, vous avez le droit de nous demander d'effacer vos données à caractère personnel ou d'en restreindre l'usage. Le cas échéant, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données à caractère personnel en invoquant une justification propre à votre situation particulière. Vous avez également le droit à la portabilité des données.

Vous avez le droit de demander que votre nom ne figure pas sur la liste de réserve publiée sur le site web de la Cour.

Nous examinerons votre requête, prendrons une décision et vous la communiquerons dans les meilleurs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Ce délai pourra être allongé de deux mois supplémentaires si nécessaire.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au responsable du traitement des données, à l'aide des informations de contact communiquées ci-après.

Qui contacter en cas de question ou de réclamation?

Prenez contact en premier lieu avec la direction des ressources humaines à l'adresse ECA-recrutement@eca.europa.eu. En cas d'inquiétude concernant le traitement de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le délégué à la protection des données (ECA-data-protection@eca.europa.eu). Vous avez en outre le droit de déposer à tout moment une réclamation auprès du Contrôleur européen de la protection des données (edps@edps.europa.eu).